Sur le devant de la Seine

N° 17

Travaux

- Entretien de ripisylve et protection de berge à Essarois
- Restauration du lit majeur de l'Ource à Vanvey

Dossier

La protection des captages d'eau potable
Les actions agricoles pour préserver la qualité de l'eau

Actualité

Conférence eau et climat

Flore

Le Narcisse des poètes

Le bulletin d'information des vallées de la Seine, de l'Ource, de la Laignes et de l'Aube

www.contrat-sequana.fr

EPAGE Sequana

EPAGE Seine Quana

Contrat Sequana Eau et Climat

Région Bourgogne Franche Comté

République Française Liberté Égalité Fraternité

Agence eau Seine Normandie

Entretien de ripisylve et protection de berge à Essarois

En 2010, d'importants travaux de restauration ont été effectués sur la Digeanne afin de reconnecter 1200 ml de cours d'eau tout en comblant 900 ml de bief. Au niveau du cours d'eau, il avait été choisi de laisser faire la nature (aussi bien au niveau hydromorphologique qu'au niveau de la végétation rivulaire). Suite à ces travaux, quelques ajustements sont devenus nécessaires.

Le site avant travaux

Une fiche action a alors été inscrite au Contrat Territorial Eau et Climat porté par l'EPAGE Sequana afin de proposer des travaux au propriétaire de la parcelle concernée. Ces derniers consistaient notamment à couper la végétation rivulaire en rive gauche ainsi qu'à créer un enrochement pour protéger les berges de l'érosion.

Les objectifs sont multiples et d'intérêt général :

- Améliorer les écoulements en crues dans les secteurs habités en préservant au maximum la diversité du milieu (lit, berges, faciès d'écoulement, végétation) ;
- Freiner les écoulements dans les secteurs sans enjeux (humain et économique) pour protéger les secteurs sensibles à l'aval ;
- Gérer les boisements rivulaires comme des milieux forestiers structurés et diversifiés aptes à remplir des fonctions spécifiques (stabilité des berges, ombrages, habitats, etc.) ;
- Préserver les espèces et biotopes remarquables ;
- Préserver et mettre en valeur les habitats aquatiques notamment par une gestion raisonnée du bois mort et des branches basses d'essences buissonnantes ;
- Améliorer la perception des cours d'eau et permettre leur réappropriation sociale par les riverains et usagers.

Le point financier

- **Coût total du projet : 12 974 € TTC**
- **Projet subventionné à 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie**

Restauration du lit majeur de l'Ource à Vanvey

Suite à la crue de janvier 2018, des investigations de terrain ont été mené sur la rivière Ource afin de noter les points de débordements ainsi que les endroits où les merlons de curage étaient susceptibles de créer des problèmes.

A l'aval de Vanvey, il a été constaté qu'un merlon d'environ 90 ml, créé dans les années 1970, limitait le champ d'expansion des crues sur ce secteur et créait des problèmes de débordements à certains endroits de la commune.

Une fiche action a donc été inscrite au CTEC afin de proposer des travaux au propriétaire de cette parcelle. Le principe général est la remise en état de la berge grâce à l'évacuation du merlon ainsi que le retalutage de la berge sur 90 ml afin de restaurer la zone d'expansion de crue de la rivière tout en conservant l'intérêt du site. De plus, une ripisylve adaptée sera plantée sur la zone de travaux.

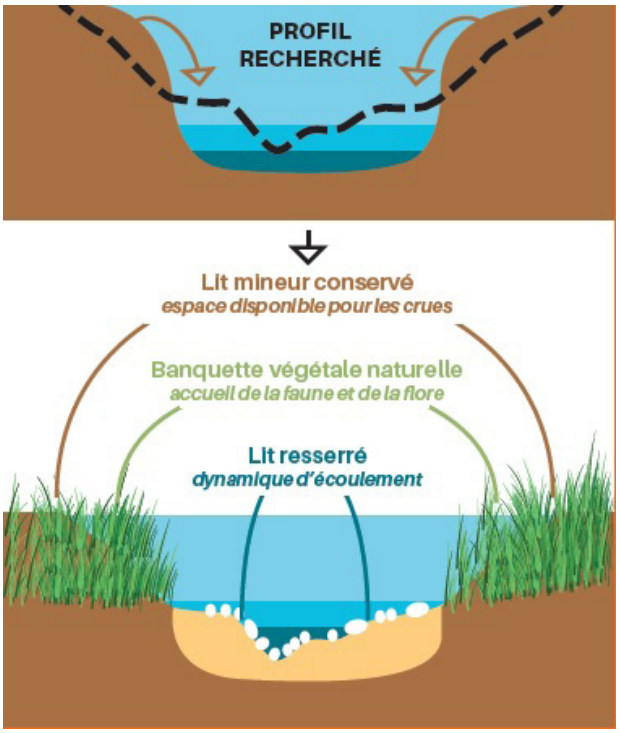

Schéma du reprofilage de la berge

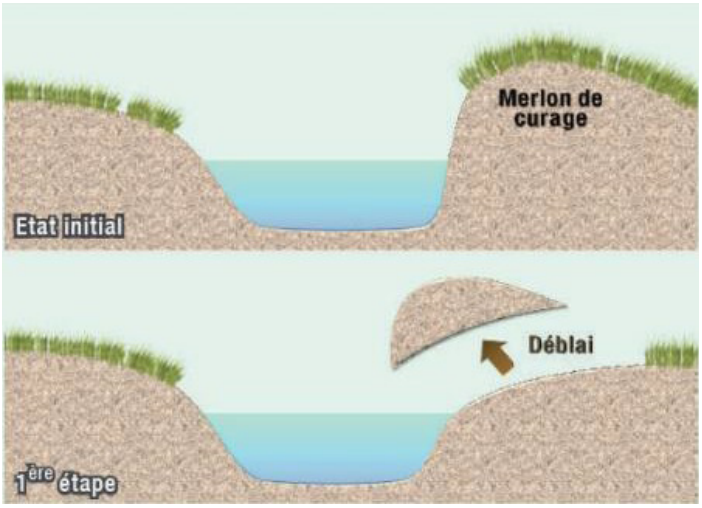

Schéma d'arasement du merlon

Le site avant et après travaux

Le point financier

- **Coût total du projet : 11 760 € TTC**
- **Projet subventionné à 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie**

La protection des captages d'eau potable

Deux types de protection :

Les périmètres de protection, qui peuvent être au nombre de 3 :

- Le périmètre de protection immédiate,
- Le périmètre de protection rapprochée,
- Le périmètre de protection éloignée.

Leur objectif est d'assurer une protection de la ressource vis-à-vis des activités à proximité. Ils sont obligatoires et aboutissent à la publication d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique.

L'aire d'limentation de captage

Son objectif est de protéger la ressource des pollutions diffuses. L'étude d'aire d'alimentation de captage permet de déterminer d'où vient l'eau et d'identifier les facteurs de vulnérabilité du captage (type de sols, topographie, activités agricoles ou autres…). Elle aboutit à la rédaction d'un programme d'actions hiérarchisées en fonction de la vulnérabilité. Elle n'est obligatoire que pour les captages jugés prioritaires.

Aire d'alimentation de captage

Les actions prévues sont très variables : implantation de Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates (CIPAN), réalisation de reliquat, réduction d'intrants, remise en herbe… Les agriculteurs peuvent également suivre un certain nombre de formations.

La mise en place de ces actions est généralement basée sur du volontariat. Mais elles peuvent être rendues obligatoires par le préfet pour certains captages si la mobilisation ou les résultats sont jugés insuffisants.

Périmètre de protection éloignée

Il est facultatif. Certaines activités peuvent être soumises à autorisation voir être interdites dans certains cas précis.

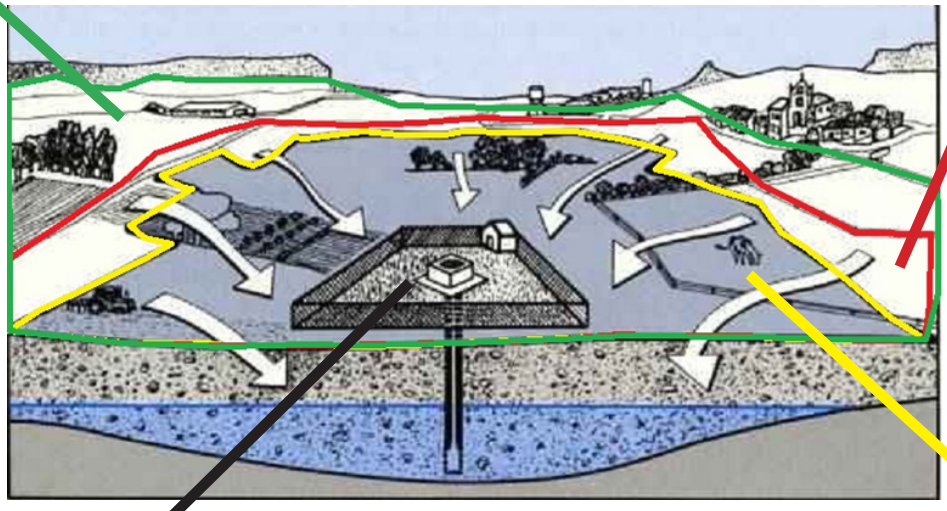

Périmètre de protection immédiate

Il est la propriété du gestionnaire de l'eau (syndicat ou collectivité). Il doit être fermé à clé et clôturé. Toute activité y est interdite hormis l'entretien mécanique.

Périmètre de protection rapprochée

Certaines activités peuvent y être interdites :

- Activités non agricoles : camping, forage de puits, ouverture de carrière...
- Activités agricoles : épandage d'effluents d'élevage, utilisation de produits phytopharmaceutiques, d'engrais minéraux, mise au pré des animaux...

Les actions agricoles pour préserver la qualité de l'eau

Évolution des pratiques

- **Désherbage mécanique**

Objectif : Limiter l'emploi de produits phytosanitaires.
Divers modes d'actions (arrachage, recouvrement des mauvaises herbes…).
Différents outils : herse, bineuse, houe/écrouteuse.
Utilisé seul ou combiné au chimique (en quantité réduite).

- **Raisonnement de la fertilisation**

Objectif : Réaliser des apports au plus près des besoins de la plante.
Réalisation d'un plan prévisionnel des apports en azote prenant en compte les besoins de la plante et les fournitures du sol.
Réalisation de mesures au champs (reliquat d'azote dans le sol, pesées de biomasse…).

- **Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates (CIPAN)**

Objectif : Piéger les nitrates qui pourraient être lessivés.
Semées après la récolte sur les parcelles destinées à une culture de printemps.
Pompent l'azote restant de la culture et le donne à la culture suivante.

Mélange d'espèces (phacélie, pois...

Houe rotative/écrouteuse

Houe combinée à une herse

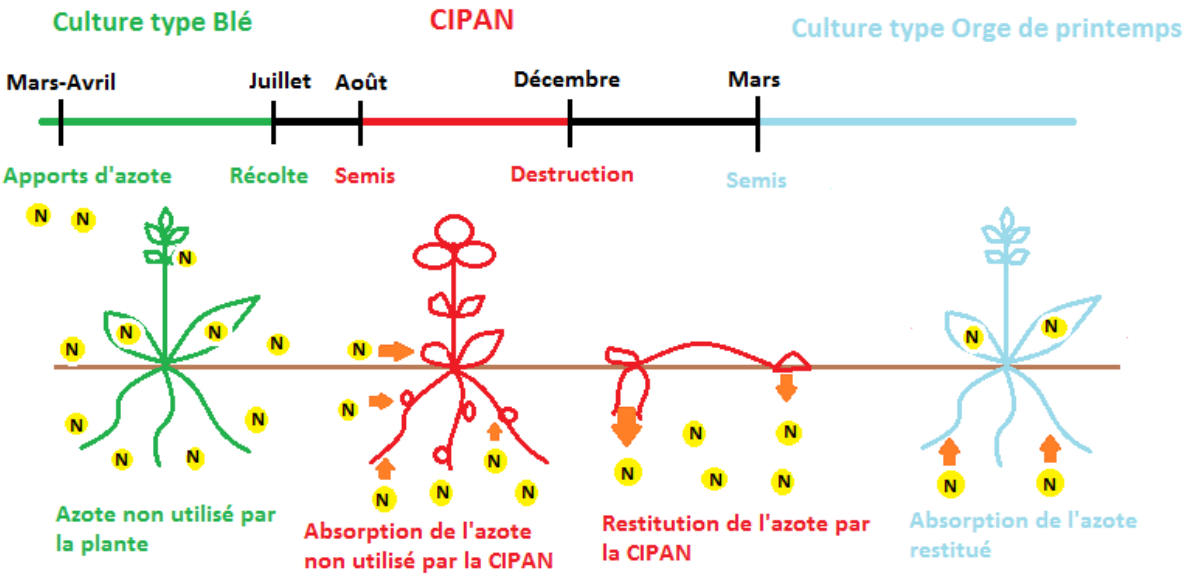

Les actions agricoles pour préserver la qualité de l'eau

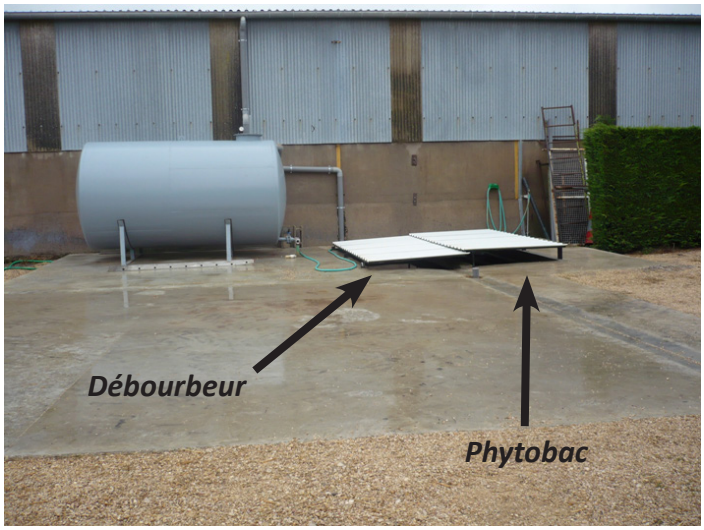

Aire de remplissage-lavage

Gestion de l'espace

- **Bandes enherbées**

Objectif : Filtrer l'eau qui rejoint le cours d'eau.
Permanentes.
Largeur de 5 mètres.

- **Maintien des prairies**

Objectif : Maintenir des zones peu consommatrices de nitrates et de pesticides.
Maintien des surfaces en herbe sur une exploitation.

Prairie humide à Oigny

- **Plantation et maintien de haies**

Objectif : Limiter les problèmes de ruissellement et d'érosion.
Servent de barrière naturelle à l'écoulement de l'eau.
Constituent des zones d'infiltration.
Atténuent la dérive des produits phytosanitaires.

Evolution des équipements

- **Aire de remplissage-lavage**

Objectif : limiter les risques de pollutions phytosanitaires.
Sécurisation du remplissage et du lavage du matériel.
Stockage et traitement des effluents phytosanitaires (Phytobac®, Héliosec®, ...) et des eaux usées (débourbeur, déshuileur).

- **Pulvérisateur**

Objectif : Optimiser le fonctionnement.
Précision de la pulvérisation.
Équipements : cuve de rinçage, buses anti-dérive, clapet anti-retour…
Contrôle technique (5 ans) attestant du bon fonctionnement.

Bandes enherbées

Plantation de haies à Quemigny-sur-Seine

Conférence eau et Climat

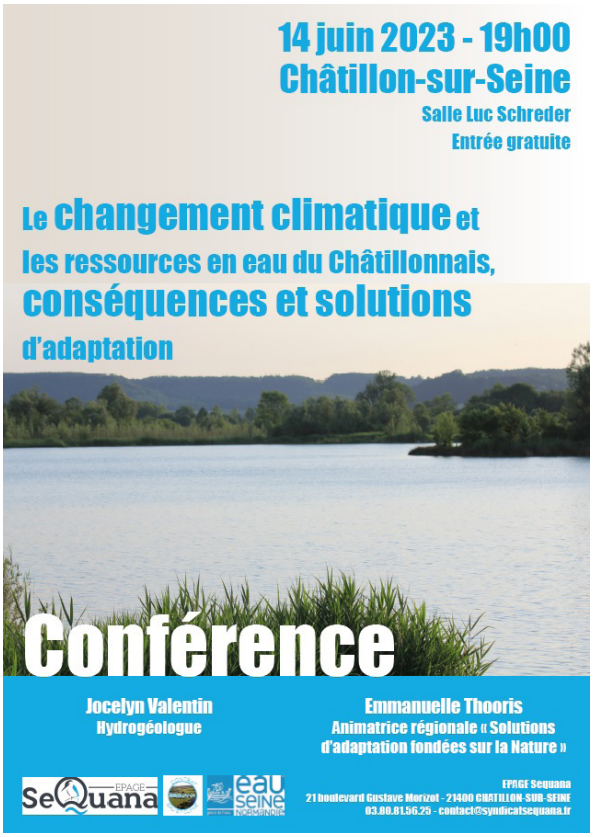

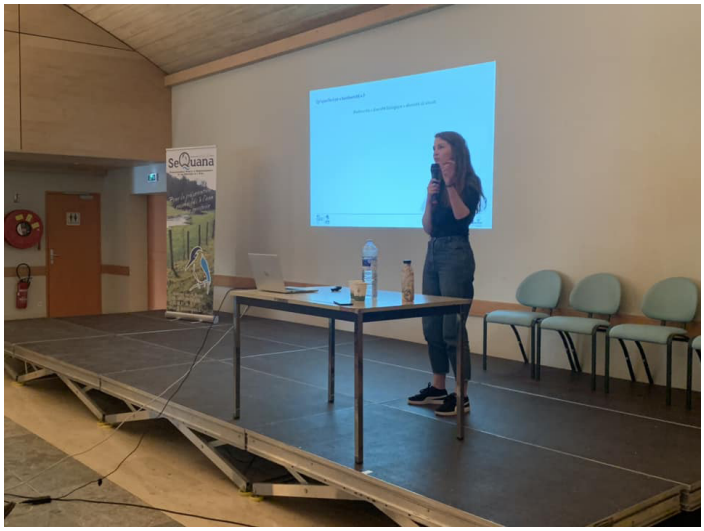

Le 14 juin dernier, une conférence sur le thème du changement climatique et des ressources en eau du Châtillonnais organisée par l'EPAGE Sequana s'est tenue à Châtillon-sur-Seine, en présence de Madame Isabelle BOURION, sous-préfète de l'arrondissement de Montbard.

Action phare du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) porté par l'EPAGE, cette conférence comprenait deux interventions :

Tout d'abord celle de Jocelyn VALENTIN, hydrogéologue pour le bureau d'étude PHREASOL, qui s'est attaché à présenter au public le fonctionnement hydrogéologique du territoire du Châtillonnais et les conséquences du changement climatique sur celui-ci.

Emmanuelle THOORIS, animatrice régionale «solutions fondées sur la nature» au sein de l'Office Français de la Biodiversité) a ensuite évoqué les solutions fondées sur la nature permettant de s'adapter à ce changement climatique.

Chaque intervention s'est achevée par un temps d'échanges avec le public, venu nombreux pour assister à ces présentations.

Après les remerciements de notre Président, Monsieur Philippe VINCENT, le mot de la fin a été laissé à Madame la sous-préfète qui a souhaité rappeler l'importance de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur notre territoire, et qui a remercié l'EPAGE Sequana pour l'organisation de cette conférence ainsi que pour l'ensemble de ses actions.

Le Narcisse des poètes

(Narcissus poeticus)

Egalement connue sous le nom de « Jeannette blanche », le Narcisse des poètes est une plante à fleur vivace que l'on rencontre essentiellement dans les prairies et pâturages humides de 100 à 2 300 m d'altitude.

Après avoir passé l'hiver en terre sous forme de bulbe, la plante développe 3 à 5 feuilles un peu glauques de 30-60 cm, et une longue tige florifère à peu près de la même taille. Elle porte une unique fleur penchée, parfumée, de 4 à 6 cm de diamètre, présentant 6 pétales blancs et une couronne crénelée jaune souffre liserée de rouge vif.
La reproduction se fait à la fois par les graines et par une forte multiplication végétative par bulbilles.

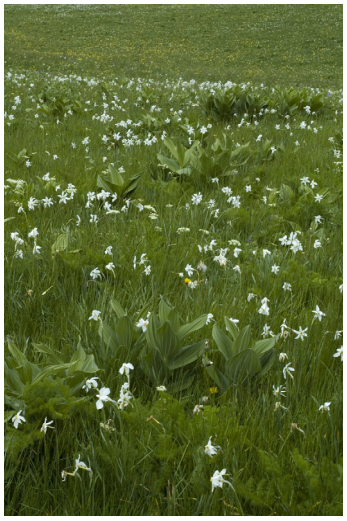

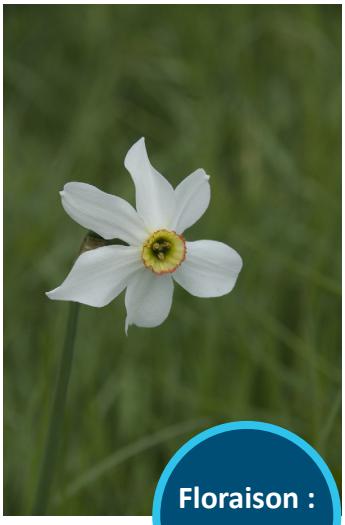

Floraison : avril-mai

Son nom viendrait du mythe grec de Narcisse, qui tomba amoureux de son propre reflet dans l'eau. Ne pouvant assouvir sa passion, il se suicide d'un coup de poignard. A l'endroit où coula le sang poussèrent des fleurs blanches à couronne bordée de rouge.

Une espèce patrimoniale à protéger

- Protégée en Bourgogne Franche Comté par arrêté du 27mars 1992.
- Inscrite sur la liste rouge des espèces menacées.

Pratiques favorables

- Maintien des prairies
- Fauche et pâturage tardifs, le plus tard possible après la floraison
- Pâturage extensif

A éviter

- Arrachage et cueillette (interdits)
- Mise en culture des parcelles
- Fermeture des milieux
- Fertilisation des prairies, modifiant le cortège floristique

MENTIONS LÉGALES :
URL : www.contrat-sequana.fr
Organisme : EPAGE Sequana
Adresse : 21 boulevard Gustave Morizot – 21400 CHATILLON-SUR-SEINE Tél. 03.80.81.56.25
Email : contact@syndicatsequana.fr
Responsable de publication : Philippe VINCENT. Responsable éditorial : Lauriane PITOIZET.
Crédits photos : EPAGE Sequana/Jan VAN DER STRAATEN/Jeroen WILLEMSEN/Marijke VERHAGEN/Willem VAN KRUIJSBERGEN/Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.
Date de parution : août 2023.